

Intuity® force

CONDITIONNEMENT

Emballage

INTUITY®

5 L

MARTIS®

5 L

Emballages indissociables.

Ne peuvent être vendus séparément du pack fongicide.

Palette

68 packs

EMB : SUMITOMO CHEMICAL AGRO EUROPE SAS
– 10A rue de la Voie Lactée – 69370 SAINT DIDIER AU MONT D'OR

FICHE D'IDENTITE

Composition

INTUITY®

250 g/l de mandestrobine (23,7% p/p)

MARTIS®

90 g/l de metconazole (ISO) (8,6% p/p), contient alcools C9-C11éthoxylés

Formulation

INTUITY® : SC - suspension concentrée

MARTIS® : EC - concentré émulsionnable

Autorisation de Mise sur le Marché

INTUITY® n°2200206

MARTIS® n°2160260

Identifiant Unique de Formulation (UIF)

INTUITY® : SG20-E0N9-700Y-C8J2

MARTIS® : KP50-J03A-400C-G39A

Détenteur de l'Autorisation de Mise sur le Marché et ®Marque déposée

INTUITY®

PHILAGRO France – 10A rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64

MARTIS®

GLOBACHEM NV – Brustem Industriepark – Lichtenberglaan 2019 – 3800 Sint-Truiden – Belgique

Distributeur

PHILAGRO France – 10A rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64

*Consulter les usages autorisés dans les livrets

Lire attentivement les étiquettes figurant sur les emballages avant toute utilisation.

RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

INTUITY®



ATTENTION

H410 : Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 : Contient du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 : Recueillir le produit répandu.

Délai de rentrée : 6 heures.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPE1 Pour protéger les eaux souterraines, sur sols à pH_{CaCl2} < 7,2, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de la mandestrobine sur crucifères oléagineuses d'hiver, plus d'une fois tous les trois ans.

SPE1 Pour protéger les eaux souterraines, sur sols à pH_{CaCl2} < 7,2, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de la mandestrobine sur crucifères oléagineuses de printemps, plus d'une fois tous les deux ans.

SPE2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé, ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45% et ayant un pH_{CaCl2} < 7,2 pour les usages sur crucifères oléagineuses d'hiver.

SPE3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Distance de sécurité riverains - protection des personnes présentes et des résidents :

Pour les usages sur crucifères oléagineuses, respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement,

- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

MARTIS®



ATTENTION

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H361d : Susceptible de nuire au fœtus.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P280 Porter des gants et vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation en vigueur ou dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Délai de rentrée sur la parcelle : 48 heures.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPE3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPE3 Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Protection des personnes présentes et des résidents (au sens du règlement (UE) N°284/2013) :

Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents

Fiches de Données de Sécurité disponibles sur simple appel au 04 78 64 32 64 ou sur internet : www.quick-fds.com

EN CAS D'URGENCE

Composer le 0 800 21 01 55, le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

PREMIERS SECOURS

INTUITY®

En cas de contact/d'exposition/d'ingestion, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, obtenir un avis médical sans délai (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison) et présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, laver avant de le réenfiler. Rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau, paupières ouvertes et écartées du globe oculaire. Ne pas faire couler vers l'œil non atteint.

En cas d'inhalation : mettre la personne à l'air frais et au repos.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical.

En cas d'intoxication animale : contactez votre vétérinaire.

MARTIS®

S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : amener le patient à l'air libre. En cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'intoxication animale, contactez votre vétérinaire.

DESCRIPTIF DU PRODUIT

Mode d'action

INTUITY®

La mandestrobine est une substance active de la famille des strobilurines de synthèse qui agit au niveau de la respiration cellulaire en inhibant le complexe mitochondrial III (Qol-P). La mandestrobine appartient au GROUPE FONGICIDE FRAC 11.

Son action est préventive en bloquant la germination des spores et le développement mycélien à la surface des feuilles et dans les tissus de la plante. La mandestrobine présente une mobilité systémique et translaminaire.

Le mandestrobine s'intègre dans un programme de lutte, en alternance avec des fongicides présentant des modes d'action différents.

MARTIS®

MARTIS® est un fongicide multiculture efficace sur un grand nombre de maladies. Sur céréales, il est particulièrement adapté à la lutte contre les principales maladies (septoroses, rouilles, fusarioSES).

Ses caractéristiques sont :

- une diffusion rapide dans la plante permettant une bonne répartition de la substance active qui est ainsi rapidement à l'abri du lessivage.
- une longue persistance d'action.
- un haut niveau de protection sur les maladies les plus dommageables au rendement.
- la participation à la préservation de la qualité sanitaire des céréales.

Sur colza, appliqué à la reprise de végétation, il contrôle les maladies présentes à ce stade (cylindrosporiose, oïdium). MARTIS® régule également la croissance du colza.

Sur pois et lupin, il permet de lutter contre les principales maladies.

Tableaux des usages autorisés

INTUITY®

Traitement des parties aériennes

En l'absence de mention spécifique, les usages autorisés correspondent à une utilisation en plein champ.
En l'absence de restriction, les usages sont autorisés sur l'ensemble des cultures de la portée de l'usage.

Cultures	Cible	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications	Stades d'application	Délai Avant Récolte	ZNT Aquatique
Crucifères oléagineuses (colza, moutarde, navette, chanvre*, bourrache*, sésame* et lin*)	Sclérotinoise	0,8 l/ha	1/an	BBCH 60 à BBCH 69	F** (BBCH 69)	5 m

* En cas d'utilisation sur chanvre, bourrache, sésame et lin, nous recommandons de tester le produit sur une petite surface afin de confirmer son innocuité pour la culture.

** DAR F : Délai Avant Récolte, exprimé en stade de croissance de la culture traitée lors de la dernière application (stade BBCH).

MARTIS®

Usages autorisés	Cultures cibles recommandées	Maladie cible	Dose (l/ha)	Nbre appl. max/an	DAR (jours)	Stade d'application BBCH
Avoine*Trt Part.Aer. *Rouille couronnée	Avoine	rouille couronnée	1	1	35	Entre BBCH 25 et BBCH 69
Blé*Trt Part.Aer. *Fusariose(s)	Blés, triticale, épeautre	fusariose sur épis	1	1	35	Entre BBCH 25 et BBCH 69
Blé*Trt Part.Aer. *Oïdium(s)	Blés, triticale, épeautre	oïdium	1	1	35	Entre BBCH 25 et BBCH 69
Blé*Trt Part.Aer. *Rouille(s)	Blés, épeautre	rouille brune, rouille jaune	1	1	35	Entre BBCH 25 et BBCH 69
Blé*Trt Part.Aer. *Septoriose(s)	Blés, triticale, épeautre	septoriose	1	1	35	Entre BBCH 25 et BBCH 69
Crucifères oléagineuses *Trt Part.Aer.*Limit. Croiss. Org. Aériens	Colza, moutarde	limitation de la croissance aérienne	0,8	2	56	Entre BBCH 13 et BBCH 71
Crucifères oléagineuses *Trt Part.Aer.*Maladies fongiques	Colza, moutarde	alternariose	0,8	2	56	Entre BBCH 13 et BBCH 71
Crucifères oléagineuses *Trt Part.Aer.*Oïdium	Colza, moutarde	oïdium	0,8	2	56	Entre BBCH 13 et BBCH 71
Crucifères oléagineuses *Trt Part.Aer.*Phoma	Colza, moutarde	phoma	0,6	2	56	Entre BBCH 13 et BBCH 71
Crucifères oléagineuses *Trt Part.Aer.*Sclérotiniose	Colza, moutarde	sclérotiniose	0,8	2	56	Entre BBCH 13 et BBCH 71
Crucifères oléagineuses *Trt Part.Aer.*Cylindrosporiose	Colza, moutarde	cylindrosporiose	0,8	2	56	Entre BBCH 13 et BBCH 71
Graines protéagineuses *Trt Part.Aer.*Anthracnose	Pois protéagineux, pois fourrager, féverole, lupin	anthracnose	0,8	2	20	Entre BBCH 12 et BBCH 89
Graines protéagineuses *Trt Part.Aer.*Pourriture grise et sclérotinioses	Pois protéagineux, pois fourrager, féverole, lupin	pourriture grise	0,8	2	20	Entre BBCH 12 et BBCH 89
Légumineuses fourragères*Trt Part.Aer.*Anthracnose(s)	Luzerne, trèfle, vesce, sainfoin, lotier	anthracnose	0,8	2	20	Entre BBCH 12 et BBCH 89
Légumineuses fourragères*Trt Part.Aer.*Pourriture grise et sclérotinioses	Luzerne, trèfle, vesce, sainfoin, lotier	pourriture grise	0,8	2	20	Entre BBCH 12 et BBCH 89
Légumineuses fourragères*Trt part.Aer.*Rouille(s)	Luzerne, trèfle, vesce, sainfoin, lotier	rouille	0,8	2	20	Entre BBCH 12 et BBCH 89
Orge*Trt Part.Aer. *Oïdium(s)	Orge	oïdium	1	1	35	Entre BBCH 25 et BBCH 69
Orge*Trt Part.Aer. *Rhynchosporiose	Orge	rhynchosporiose	1	1	35	Entre BBCH 25 et BBCH 69
Orge*Trt Part.Aer. *Rouille(s)	Orge	rouille naine	1	1	35	Entre BBCH 25 et BBCH 69
Haricot et Pois écossés frais*Trt Part.Aer.*Maladies des taches brunes	Pois écossés frais, lentilles fraîches	anthracnose	0,8	2	14	-
Haricot et Pois écossés frais*Trt Part.Aer.*Pourriture grise et sclérotinioses	Pois écossés frais, lentilles fraîches	pourriture grise	0,8	2	14	-
Haricot et Pois écossés frais*Trt art.Aer.*Rouille(s)	Pois écossés frais, lentilles fraîches	rouille	0,8	2	14	-
Seigle*Trt Part.Aer. *Rhynchosporiose	Seigle	rhynchosporiose	1	1	35	Entre BBCH 25 et BBCH 69
Seigle*Trt Part.Aer. *Rouille(s)	Seigle	rouille brune	1	1	35	Entre BBCH 25 et BBCH 69

INTUITY® et MARTIS®

PHILAGRO France ne préconisent l'utilisation de ces produits que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant leur utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

INFORMATIONS RELATIVES A L'EMPLOI

Conditions d'application

INTUITY®

Colza, moutarde et navette

Sclerotinia : appliquer à la chute des premiers pétales (BBCH 65), soit 6 à 12 jours après l'apparition des premières fleurs (BBCH 60). Il est important de respecter ce stade d'application pour obtenir une efficacité maximale.

Il est à noter que deux variétés avec des dates de floraison différentes atteignent le stade chute des premiers pétales à des dates différentes.

S'il est nécessaire de renouveler la protection fongicide, utiliser une spécialité avec un mode d'action différent

MARTIS®

Colza

MARTIS® s'utilise du stade BBCH 13 (3 F) à BBCH 71 (10% des siliques ont atteint leur taille finale) du colza.

Pour une utilisation en automne sur le colza : ne pas mélanger MARTIS® avec des produits à base d'halauxifène-méthyl et piclorame. Nous vous recommandons de vous rapprocher de votre préconisateur pour préciser les conditions d'usage pour une utilisation en programme avec ces produits.

- Régulateur de croissance du colza

A l'automne stade 4 à 6 feuilles

Risque d'élongation prématûrée du bourgeon terminal (et/ou risque cylindrosporiose, phoma) : selon le stade du colza. Pour lutter contre l'élongation, le stade optimum de traitement est le stade 6 feuilles.

Appliqué à l'automne, MARTIS® permet d'éviter une élongation prématûrée du colza (semis trop dense, azote disponible trop important, temps poussant). Le risque de gel du bourgeon terminal est ainsi limité. L'intervention d'automne contribue à limiter la gravité des attaques de phoma et des attaques précoces de cylindrosporiose, (maîtrise partielle ou totale en fonction de la dose appliquée).

Ce traitement ne permet pas de contrôler la verse au printemps.

Dose d'emploi : 0,4 L/ha à 4 feuilles – 0,6 L/ha à 6 feuilles

A la reprise de végétation (stade C2 à D2)

Il régularise la croissance du colza, il prévient les risques de verse et leurs conséquences (perte de rendement, difficultés de récolte).

Dose d'emploi : 0,8 L/ha

- Fongicide

A l'automne, contre le *Phoma* : traiter en préventif en suivant les Bulletins de Santé du Végétal (pic d'émissions des ascospores).

Dose d'emploi : 0,6 L/ha

Au printemps et à la floraison contre :

- *Cylindrosporiose* : à partir de la reprise de végétation et à l'apparition des symptômes. Le traitement peut être renouvelé à la floraison en fonction de la pression de la maladie.

- *Oïdium* : à l'apparition des symptômes, généralement à la floraison.

- *Sclerotiniose* : traitement à la chute des premiers pétales (stade G1) soit 6 à 12 jours après l'apparition des premières fleurs. Il est important de respecter ce stade précis pour obtenir une efficacité maximale. A noter que deux variétés avec des dates de floraison différentes (F1) atteignent le stade chute des premiers pétales (G1) à des dates différentes.

- *Alternariose* : traitement dès l'apparition des symptômes sur tiges ou siliques.

Dose d'emploi : 0,8 L/ha

L'application de MARTIS® sur le colza à la reprise de végétation peut entraîner exceptionnellement une perte d'inflorescence, sans conséquence sur le rendement

Moutarde

MARTIS® s'utilise sur moutarde, se reporter aux conditions d'emploi du colza.

Céréales

MARTIS® s'utilise du stade mi-tallage de la céréale jusqu'au stade floraison. MARTIS® s'adapte à toutes les stratégies de lutte, contre septoriose, rouilles et fusariose. Sur épis, pour combattre les fusariose, il est recommandé de traiter début floraison (premières étamines visibles). A ce stade, il sera également un excellent relais de la protection contre septoriose et rouilles.

Une protection avec MARTIS® début floraison est un élément important dans l'itinéraire cultural suivi pour réduire la teneur en mycotoxines. Pour combattre les autres maladies, traiter en préventif dès que les risques sont présents (suivre les Bulletins de Santé du Végétal). Dose d'emploi : 1 L/ha

En cas de forte pression oïdium ou de variété sensible à cette maladie, on peut associer un anti-oïdium spécifique. Se référer à la réglementation en vigueur sur les mélanges.

Sur blé dur, des ponctuations peuvent être observées sur feuilles suite à l'application de MARTIS®, elles sont sans conséquences sur le rendement

Pois (pois protéagineux, écossés frais et fourrager), lentilles fraîches, féverole

MARTIS® s'utilise contre :

- *Anthracnose* : première application au début floraison puis renouvellement 3 à 4 semaines plus tard (2 semaines plus tard pour le pois de conserve).

- *Pourriture grise* : première application à la mi-floraison puis renouvellement 3 à 4 semaines plus tard. Sur pois de conserve, 1ère application au stade 2 étages en fleurs et renouvellement 2 semaines plus tard.

2 applications maximum par an.

Dose d'emploi : 0,8 L/ha

Lupin

MARTIS® s'utilise contre :

- *Anthracnose* : première application au début floraison puis renouvellement 3 à 4 semaines plus tard.

- *Pourriture grise* : première application à la chute des premiers pétales.

2 applications maximum par an.

Dose d'emploi : 0,8 L/ha

Légumineuses fourragères (luzerne, trèfle, vesce, sainfoin, lotier)

MARTIS® s'utilise contre l'anthracnose, la pourriture grise et la rouille du stade 2 feuilles jusqu'à 20 jours avant récolte.

MARTIS® s'emploie dans la limite de 2 applications par an maximum.

Dose d'emploi sur légumineuses fourragères : 0,8 L/ha

Précautions d'emploi

Pour suivre l'apparition puis l'évolution des pathogènes sur votre secteur, reportez-vous aux Bulletins de Santé du Végétal, ou à tout autre dispositif d'information sur les pressions parasitaires mis en œuvre au niveau de votre région et réalisez un suivi régulier de vos parcelles.

La qualité de la pulvérisation (répartition homogène de la bouillie) et les conditions au moment de l'application (température < 25°C, hygrométrie > 70 %, vitesse du vent < 19 km/h) participent à la réussite du traitement.

Pendant l'application

- Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas traiter en présence de vent.
- Ne pas respirer les vapeurs, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas pulvériser à proximité des points d'eau (mares, cours d'eau, fossés...).

- Ne pas souffler dans les buses pour tenter de les déboucher.

Mélanges extemporanés et compatibilités

INTUITY® et MARTIS®

Seuls les mélanges extemporanés autorisés peuvent être utilisés. Tout mélange doit être préalablement testé.

Préparation de la bouillie

INTUITY®

1. Vérifier le bon état du matériel de pulvérisation.
2. Avant le traitement, vérifier que le matériel d'application et de préparation de la bouillie est propre, exempt de tout résidu d'application précédente. Certains produits nécessitent un nettoyage selon une procédure particulière (se référer aux consignes du fabricant).
3. Remplir d'eau propre la cuve du pulvérisateur aux deux tiers de la quantité souhaitée.
4. Mettre en route l'agitation et la maintenir pendant toute la durée de la mise en œuvre du traitement.
5. Introduire la quantité nécessaire de produit dans le pulvérisateur.
6. Compléter le niveau d'eau.
7. Rincer l'emballage (3 fois) et le rendre inutilisable.
8. En cas d'emballage incomplètement utilisé, le refermer et le stocker en lieu sûr.
9. Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

MARTIS®

Remplir la cuve aux 3/4 du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et bien agiter le bidon de MARTIS® avant de verser la quantité nécessaire, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final. Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

Cultures de remplacement

INTUITY®

L'agriculteur doit conduire la culture de remplacement selon les bonnes pratiques agricoles en tenant compte, sous sa responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales ; il doit utiliser les techniques permettant à la culture de remplacement de bénéficier des meilleures conditions de croissance.

Nos recommandations tiennent compte des informations disponibles à la date de fabrication du produit.

PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturelle que dans la rotation.

Pour plus d'informations sur les modes d'action, consulter la page : <https://phyteis.fr/ressources-formation/gerer-les-resistances/>

En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, PHI LAGRO France décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Protection de l'opérateur et du travailleur

INTUITY®

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	
		PULVÉRISATEUR A RAMPE TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)	 Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	 Réutilisables	 Réutilisables**
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	 EPI vestimentaire			 EPI vestimentaire	
EPI PARTIEL tablier ou blouse à manches longues catégorie III type PB(3)	 ET EPI partiel			 EPI partiel	

* En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

** En cas de contact avec la culture traitée.

MARTIS®

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation du produit.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Ne pas souffler dans les buses pour tenter de les déboucher.

Immédiatement après l'application, nettoyer les équipements de protection, se laver les mains à l'eau savonneuse, prendre une douche et changer de vêtements.

Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

MISE EN OEUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

Stockage du produit

Pack INTUITY® FORCE

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur et fermé à clé, à l'abri de l'humidité, du gel, dans un endroit frais, aéré et ventilé, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Conserver à une température comprise entre 0°C et 30°C.

INTUITY® : stockage entre -10°C et 30°C.

MARTIS® : stockage entre 0°C et 40°C.

En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex. : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation. Porter un vêtement de travail et les Equipements de Protection Individuelle (EPI) suivants :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :	NETTOYAGE		
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables (NF EN 16523-1+A1 (type A)) ou à usage unique (NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C))	Réutilisables	À usage unique (*)	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire			EPI vestimentaire	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)	ET EPI partiel			ET EPI partiel	
LUNETTES ou ÉCRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)					
PROTECTION RESPIRATOIRE demi-masque ou masque (EN 140:1998) équipé d'un filtre P3 (EN 143:2006) ou A2P3 (EN 14387:2008)			En cas d'exposition aux gouttelettes pulvérisées ; filtre P3 OU En cas d'exposition aux gouttelettes pulvérisées		
PROTECTION RESPIRATOIRE demi masque filtrant à particules (EN 149)					

* Ces gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

INTUITY® et MARTIS®

Immédiatement après utilisation, nettoyer les équipements de protection individuelle (EPI) réutilisables, se laver les mains à l'eau, prendre une douche et changer de vêtements.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

INTUITY®

Après l'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

MARTIS®

Dès la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être nettoyée très soigneusement avec un produit adapté (type Phytnet) puis rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.

Elimination du produit, de l'emballage

INTUITY® et MARTIS®

Le réemploi de l'emballage est interdit.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à 3 reprises à l'eau claire en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Apporter à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

En cas de déversement accidentel

INTUITY® et MARTIS®

Se protéger (équipements de protections individuels) et sécuriser la zone.

Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.

Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour plus de détails, se reporter à la Fiche de Données de Sécurité.



AVERTISSEMENT

INTUITY® et MARTIS®

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les Autorités Compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec ce produit et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

GARANTIE

MARTIS®

Le fabricant ne donne aucune garantie, explicite ou implicite, relative à l'utilisation du produit d'une autre manière que celle indiquée sur l'étiquette. L'utilisateur sera responsable des risques liés à l'utilisation et/ou la manipulation et/ou l'entreposage de ce produit en cas de non-respect des recommandations de l'étiquette.

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 – 10A, rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – PHILAGRO France est agréé par le Ministère de l'Agriculture sous la référence RH02089 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à destination des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit, à www.phytodata.com et www.philagro.fr. Annule et remplace tout document antérieur de même nature. 11/2025